

Educ'mag

Lettre d'information destinée aux parents d'élèves • N°7 - FEV/MARS 2019



VILLE DE DUGNY



CHIFFRE DU MOIS

220

nombre d'enfants,
de 6 à 17 ans, inscrits à
l'accompagnement scolaire

PHOTO DU MOIS...



Vendredi 25 janvier : inauguration du distributeur d'histoires courtes en présence de Julie Sans, conseillère municipale déléguée aux actions éducatives, Ghislaine Jenner, adjointe au maire déléguée à l'action culturelle et Mohamed Koussa, Champion du monde de lecture rapide.

Journal édité et réalisé par la ville de Dugny
Service communication

Directeur de la publication :
André Veyssière - Maire

Retrouvez toutes nos informations sur
www.ville-dugny.fr et l'application mobile
de Dugny téléchargeable gratuitement sur
app Store et google play

EDITO



André VEYSSIERE, Maire de Dugny et
Julie SANS, conseillère municipale
déléguée aux actions éducatives

Chers parents,

L'Educ'Mag, magazine dédié à l'éducation, fait son retour. Il démontre notre volonté de communiquer davantage et en toute transparence auprès de vous, parents, partenaires éducatifs.

Vous retrouverez à l'intérieur d'Educ'Mag des rubriques essentielles comme les activités périscolaires, des informations sur les travaux dans les écoles, comment ça fonctionne dans nos assiettes, à vos agendas, etc.

Ce magazine sera bimestriel et vous tiendra informé de toutes les actions menées par la Municipalité en direction de vos enfants.

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez au quotidien.

Julie SANS
Conseillère municipale déléguée
aux actions éducatives

A VOTRE ECOUTE

M^{me} Julie SANS, conseillère municipale déléguée aux actions éducatives, vous reçoit sur rendez-vous en mairie ou au Pont-Yblon, pour toute question relative à l'éducation.

DANS LES ÉCOLES



La Municipalité continue ses travaux d'amélioration, de mise en accessibilité et de sécurité au sein de ses écoles. L'ensemble de ces travaux est réalisé dans le cadre du plan « j'adore mon école ». Ils sont effectués généralement le mercredi et durant les vacances scolaires. Soucieuse du bien-être des enfants au quotidien, la Municipalité a modifié l'organisation de ses services pour répondre au mieux aux attentes de tous. Désormais, un agent de maintenance est dédié aux écoles.

Zoom sur...



Un distributeur d'histoires courtes dans les écoles élémentaires ! Tous les trois mois, le distributeur tournera et ira dans une autre école. Le distributeur offre aléatoirement sous forme de papyrus, des poèmes et des nouvelles, à lire d'un trait en 1, 3 ou 5 min. Le distributeur d'histoires courtes répond à l'objectif d'offrir la lecture à tous et partout. **Dugny est la 1^{ère} ville de France à mettre ce dispositif en place dans les écoles.**

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : LE CENTRE DE LOISIRS



Les travaux, pour le futur centre de loisirs, ont débuté sur le site Jaurès.

Le nouvel accueil de loisirs disposera de :

- 5 salles d'activités en maternelle au rez de chaussée
- 5 salles d'activités en élémentaire au 1er étage
- 2 préaux ouverts de 100m² chacun aux extrémités des salles au 1er étage, préaux qui peuvent être fermés si nécessaire
- 1 bureau de direction, 1 salle de réunion, 1 infirmerie au rez de chaussée
- 1 salle polyvalente de 120m² au rez de chaussée

Les travaux dureront 15 mois. Le site est sécurisé et rendu inaccessible pour les enfants scolarisés à l'école Jean Jaurès.

A SAVOIR



Tous les mercredis, des animations se déroulent sur le parvis Edith Piaf (sauf en cas de pluie). Dugny récréatif émerveille petits et grands en proposant des activités culturelles, sportives, artistiques, découvertes,

culinaires...

9 séances ont été réalisées en 2018 réunissant plus de 662 personnes au total : danse, jeux en bois, atelier citoyenneté autour du blason de la ville, atelier archéologique, spectacle, acrobbranche, etc.

Tous les mercredis de 13h30 à 18h30

DANS MA CLASSE

De nouveaux intervenants

Des intervenants sont mis à disposition des écoles : trois intervenants musique, un intervenant arts visuels. Cette année, un éducateur sportif est venu étoffer cette équipe. Il propose et met en place des activités sportives en lien avec les enseignants et la conseillère pédagogique. Ces activités sont pratiquées dans les équipements sportifs de la ville.

L'association Bouliste de Dugny a créé l'école de pétanque et ce sont 9 classes de CM1/CM2 qui bénéficient de l'apprentissage de la pétanque, depuis septembre 2018.



DANS NOS ASSIETTES



Du nouveau dans nos assiettes !

Chaque jour, les enfants bénéficient de plats équilibrés élaborés par une diététicienne. Depuis le mois de septembre, outre les produits bio et la viande label rouge, la Municipalité a décidé de proposer deux menus végétariens par mois.

En effet, attentive à la santé des enfants, la ville a été sensible aux recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) qui recommande de réduire les protéines animales au profit de protéines végétales. La sur consommation de protéines animales a des conséquences sur la santé des enfants mais aussi sur l'environnement.

Vos enfants auront le plaisir de goûter dans leurs assiettes des raviolis au tofu, des boulettes de soja, du brocolimentier, des nuggets de blé ou encore du pané moelleux au gouda.

À VOS AGENDAS

Du 7 janvier au 31 mars 2019

Inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2016

Du 23 février au 10 mars

Vacances scolaires

Du 25 février au 1^{er} mars

Stage d'anglais
Inscription au guichet unique

Du 26 février au 1^{er} mars

Stage arts plastiques
Inscription au guichet unique

Samedi 23 mars

Festival des jeux de 13h30 à 19h
Salle Henri Salvador

Mercredi 17 avril

Carnaval - Départ Place Edith Piaf
à partir de 14h

Comment ça fonctionne...

Rôle et mission de la Mairie et de l'école

La mairie

Assure l'entretien des locaux

Attribue un budget de fonctionnement à chaque école

Offre aux enfants : des livres, un dictionnaire, des spectacles...

Met à disposition des écoles des intervenants spécialisés

Met en place les activités périscolaires : accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir

Soutient financièrement des projets d'école

Met en place des dispositifs de réussite éducative

La mairie n'est pas responsable du niveau d'instruction des enfants.

Mais elle peut mettre en place des dispositifs de réussite éducative comme l'accompagnement scolaire, l'art plastique, l'anglais, etc.

La mairie n'a aucun lien hiérarchique avec le directeur d'école et les enseignants, et inversement.

L'école

Assure l'instruction des enfants

Dépense le budget attribué en fonction du projet et des besoins de l'école

Participe aux actions menées par la ville : choix des livres, participation aux spectacles, etc.

Permet aux enfants d'apprendre et de vivre ensemble

Met en place des dispositifs d'accompagnement comme les APC

Développe les apprentissages des enfants en fonction de leur âge

Evalue les enfants

Mais elle travaille en collaboration avec eux à travers son service enseignement.

La mairie ne décide pas des ouvertures et des fermetures de classes.

Mais elle peut transmettre son avis à travers les effectifs, donnés à l'inspection académique de notre circonscription.

Brèves



• Un poulailler à l'école Joliot Curie a été installé par la Municipalité dans le cadre du développement durable. Si cette expérience est concluante, la Municipalité mettra en place d'autres poulaillers au sein des écoles maternelles.

• Un atelier d'anglais : le vendredi de 17h à 18h30 dans la salle de la médiathèque à l'espace Victor Hugo, pour les enfants de 6 à 10 ans.

• Un atelier arts plastiques : les mardis et jeudis de 17h à 18h45 pour les enfants de 6 à 10 ans, dans la salle médiathèque à l'espace Victor Hugo.

LE PÉDISPORT

La Municipalité a mis en place son PEDISPORT. Tous les mercredis, les enfants inscrits en accueil de loisirs élémentaire, ont la possibilité de participer aux activités sportives auxquelles ils sont inscrits, au sein du complexe Alain Mimoun.

Des animateurs acheminent les enfants du centre de loisirs au complexe et viennent les récupérer pour qu'ils réintègrent l'accueil de loisirs élémentaire.

Les enfants ont ainsi la possibilité de pratiquer leurs activités.